

Programme de vaccination
contre les hépatites A et B
en 4^e année du primaire
et en 3^e année du secondaire
Information à l'intention des vaccinateurs



ÉDITION

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN: 978-2-550-92453-1 (version PDF)

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

Au Québec, un programme de vaccination contre l'hépatite B est offert en 4^e année du primaire depuis 1994. Initialement, le vaccin utilisé dans le contexte de ce programme était le vaccin contre l'hépatite B (HB). À partir de 2008, le programme a continué de viser la protection contre l'hépatite B, mais, cette fois, avec 2 doses de vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B (HAHB). C'est à partir de 2018 que le programme de vaccination en 4^e année du primaire a eu l'objectif de protéger à la fois contre les hépatites A et B. Depuis 2020, le programme de vaccination scolaire contre les hépatites comporte 1 dose du vaccin HAHB administrée en 4^e année du primaire et 1 dose du vaccin HB administrée en 3^e année du secondaire.

Ce document vise à répondre aux questions des vaccinateurs sur le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B. Il traite du programme, des situations particulières ainsi que de la mise à jour de la vaccination en 3^e année du secondaire.

Le [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) demeure la référence en matière de vaccination au Québec et doit être consulté pour tout complément d'information. Le PIQ peut être consulté en ligne sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Programme de vaccination, consentement et clientèle visée

1. Pourquoi le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B comprend-il 1 dose de vaccin HAHB et 1 dose de vaccin HB?

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) considère qu'une seule dose de vaccin HAHB est suffisante pour assurer une très bonne protection à long terme contre le virus de l'hépatite A (VHA) chez les personnes âgées de 1 à 19 ans en bonne santé. Dans le but d'assurer aussi une protection contre l'hépatite B, la vaccination est complétée à l'aide du vaccin HB.

Les vaccins HB et les vaccins contre l'hépatite A (HA) sont utilisés depuis plusieurs décennies. L'expérience avec ces vaccins montre la présence d'une très bonne protection à long terme contre les hépatites A et B. Actuellement, il n'est pas recommandé, pour les personnes immunocompétentes, de recevoir des doses additionnelles des vaccins HA et HB.

2. Pourquoi le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B a-t-il été modifié en 2020?

Avec la pandémie de COVID-19, la 2^e visite prévue en 4^e année du primaire a dû être reportée chez la majorité des enfants à la suite de la fermeture des écoles en mars 2020. Le 19 juin 2020, le CIQ a ainsi recommandé une modification du calendrier de vaccination scolaire afin qu'une seule visite soit effectuée en 4^e année du primaire.

Depuis 2020, le calendrier de vaccination scolaire contre les hépatites A et B des enfants ayant fait leur 4^e année du primaire à partir de l'année scolaire 2019-2020 comprend 1 dose de vaccin HAHB en 4^e année du primaire et 1 dose de vaccin HB en 3^e année du secondaire.

Pour les autres groupes d'âge ainsi que pour les personnes qui pourraient moins bien répondre à la vaccination (ex. : personnes immunodéprimées), les calendriers de vaccination demeurent inchangés. Pour plus d'information, consulter le [PIQ](#).

3. Est-ce que les enfants sont adéquatement protégés contre l'hépatite B avec ce nouveau calendrier?

Le CIQ juge qu'un intervalle de 60 mois (intervalle correspondant au temps écoulé entre la 4^e année du primaire et la 3^e année du secondaire) fournit une protection adéquate qui n'est pas inférieure à celle que fournit un calendrier avec un intervalle de 6 mois entre les doses.

4. Les parents peuvent-ils accepter la vaccination uniquement contre l'hépatite B ou uniquement contre l'hépatite A pour leur enfant de moins de 14 ans?

NON. Le formulaire de consentement vise la vaccination contre les hépatites A et B à la fois. Le seul vaccin disponible pour le programme en milieu scolaire en 4^e année du primaire est le vaccin HAHB.

Le vaccin HAHB permet de diminuer le nombre d'injections. Ce vaccin est aussi utilisé à la fois pour des raisons de logistique et pour des motifs de limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA.

5. Le calendrier de vaccination recommandé pour les jeunes de la 4^e année du primaire et de la 3^e année du secondaire peut-il être utilisé pour une autre clientèle?

OUI. Chez les jeunes en bonne santé âgés de 1 à 19 ans, le CIQ considère qu'un calendrier comportant 1 dose de vaccin HAHB et 1 dose de vaccin HB offre une très bonne protection à long terme contre les 2 maladies. L'intervalle minimal est de 5 mois entre les doses pour ce calendrier.

Pour les autres groupes d'âge ainsi que pour les personnes qui pourraient moins bien répondre à la vaccination, les calendriers de vaccination demeurent inchangés. Pour plus d'information, consulter le [PIQ](#).

6. Pourquoi demande-t-on les preuves de vaccination lors de la vaccination à l'école?

On demande les preuves de vaccination pour connaître et interpréter le statut vaccinal, recueillir des données de couverture vaccinale et, ainsi, établir la proportion de jeunes considérés comme adéquatement protégés **avant et après** la vaccination.

L'information sur tous les vaccins administrés doit être consignée dans le registre provincial de vaccination.

Évaluation de la protection contre l'hépatite A

7. Quels sont les critères qui doivent être utilisés pour évaluer la protection contre l'hépatite A?

Le tableau suivant résume les critères à utiliser pour évaluer la protection contre l'hépatite A en 4^e année du primaire ou en 3^e année du secondaire.

Jeune ayant commencé sa vaccination <u>avant l'âge de 1 an</u>	
Nombre de doses de vaccin HA reçues	Interprétation du statut vaccinal
1 dose	1 dose manquante du vaccin HA
Jeune ayant commencé sa vaccination entre <u>l'âge de 1 an et l'âge de 19 ans</u>	
Nombre de doses de vaccin HA reçues	Interprétation du statut vaccinal
1 dose	Est adéquatement vacciné contre l'hépatite A

Évaluation de la protection contre l'hépatite B

8. Quels sont les critères qui doivent être utilisés pour évaluer la protection contre l'hépatite B?

Le tableau suivant résume les critères à utiliser pour évaluer la protection contre l'hépatite B en 3^e année du secondaire.

Jeune ayant commencé sa vaccination <u>avant l'âge de 1 an</u>	
Nombre de doses de vaccin HB reçues	Interprétation du statut vaccinal
3 doses avec des intervalles minimaux entre les doses de : <ul style="list-style-type: none"> • 4 semaines entre la 1^{re} et la 2^e dose • 8 semaines entre la 2^e et la 3^e dose* 	Est adéquatement vacciné contre l'hépatite B
2 doses avec un intervalle minimal de 4 semaines entre les doses	1 dose manquante du vaccin HB
1 dose	2 doses manquantes du vaccin HB : <ul style="list-style-type: none"> • intervalle recommandé : 6 mois entre la 2^e et la 3^e dose • intervalle minimal : 5 mois
Jeune ayant commencé sa vaccination <u>à l'âge de 1 an ou plus</u>	
Nombre de doses de vaccin HB reçues	Interprétation du statut vaccinal
2 doses avec un intervalle minimal de 5 mois entre les doses	Est adéquatement vacciné contre l'hépatite B
1 dose	1 dose manquante du vaccin HB : <ul style="list-style-type: none"> • intervalle recommandé : 6 mois après la 1^{re} dose • intervalle minimal : 5 mois

* En ce qui concerne les bébés vaccinés à la naissance, l'âge minimal pour l'administration de la 3^e dose est de 6 mois moins 2 semaines.

Si une sérologie a été faite, l'interprétation du titre d'anticorps contre l'antigène de surface de l'hépatite B (anti-HBs) égal ou supérieur à 10 UI/L dépend de l'âge de la personne au moment où la sérologie a été effectuée :

- Si la personne était âgée de 1 an ou plus au moment de la sérologie, on la considérera comme protégée, peu importe ses antécédents vaccinaux. Aucune dose de vaccin ne sera alors nécessaire.
- Si la personne était âgée de moins de 1 an au moment de la sérologie et que sa vaccination était incomplète ou inconnue, on lui administrera 1 dose de vaccin après l'âge de 1 an.

Vaccins et dosage

9. Quels sont les vaccins utilisés dans le programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B?

Le vaccin utilisé pour la 1^{re} dose en 4^e année du primaire est le vaccin HAHB en seringue unidose de 0,5 ml. Le vaccin utilisé pour la 2^e dose en 3^e année du secondaire est le vaccin HB en seringue unidose de 0,5 ml.

La dose de vaccin HAHB est administrée en premier pour que les jeunes soient protégés contre le VHA si le calendrier n'est pas complété avec la dose de vaccin HB.

10. Certains jeunes en 4^e année du primaire sont âgés de 11 ans ou plus. Peut-on les vacciner avec le vaccin HAHB 0,5 ml?

OUI. Chez les jeunes en bonne santé âgés de 1 à 19 ans, le CIQ considère qu'un calendrier comportant 1 dose de 0,5 ml du vaccin HAHB en 4^e année du primaire et 1 dose de 0,5 ml du vaccin HB en 3^e année du secondaire, administrées avec un intervalle de 60 mois (intervalle minimal de 5 mois), offre une très bonne protection à long terme contre les 2 maladies.

11. Le nombre d'unités ELISA d'antigène du VHA est moins élevé dans le vaccin HAHB 0,5 ml que dans le vaccin HA. En conséquence, les jeunes seront-ils suffisamment protégés contre l'hépatite A?

OUI. Selon les données existantes, pour assurer une protection de près de 100 % contre le VHA, l'administration d'une seule dose de n'importe quel vaccin HA est suffisante chez les personnes en bonne santé âgées de 1 à 19 ans.

12. Un jeune n'a pas pu recevoir à l'école sa dose de vaccin HAHB et doit la recevoir au CLSC. Que peut-on lui administrer?

Cet enfant peut recevoir gratuitement le vaccin HAHB 0,5 ml, conformément aux modalités du programme de vaccination scolaire contre les hépatites A et B. Une dose du vaccin HB lui sera administrée en 3^e année du secondaire.

13. Qu'en est-il des enfants adéquatement vaccinés contre l'hépatite B qui n'auront pas été vaccinés contre l'hépatite A avant leur arrivée en 4^e année du primaire?

Avec le calendrier de vaccination en vigueur, les cohortes d'enfants nés entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mai 2022 arriveront en 4^e année du primaire sans avoir reçu le composant contre l'hépatite A, mais auront été vaccinées contre l'hépatite B. Étant donné que, depuis 2018, le programme de vaccination scolaire a aussi comme objectif la vaccination contre l'hépatite A, ces enfants pourront être vaccinés gratuitement contre l'hépatite A à partir de la 4^e année du primaire avec le vaccin HAHB. Le vaccin HAHB utilisé en 4^e année du primaire assurera aussi une protection contre l'hépatite B aux enfants nés avant le 1^{er} avril 2013 qui n'auront pas été vaccinés contre l'hépatite B lorsqu'ils étaient nourrisson. Ce vaccin sera aussi utilisé à la fois pour des raisons de logistique et pour des motifs de limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA. Il est sécuritaire de recevoir une dose de vaccin HB, même si cette dose n'est pas nécessaire.

14. Est-ce qu'un enfant en 4^e année du primaire pourrait recevoir la dose de vaccin HB avant la 3^e année du secondaire?

OUI. Un enfant pourrait recevoir gratuitement la dose de vaccin HB avant d'arriver en 3^e année du secondaire. Cette situation devrait être exceptionnelle et ne devrait pas être appliquée à la majorité des enfants n'ayant pas atteint la 3^e année du secondaire.

15. Le vaccin HAHB et le vaccin HB sont-ils efficaces et sécuritaires lorsqu'ils sont administrés en même temps que d'autres vaccins (par exemple, en même temps que le vaccin contre les virus du papillome humain)?

OUI. Il s'agit alors de respecter la règle habituelle lorsque des vaccins sont administrés simultanément. Rien n'indique que cette pratique pourrait causer des problèmes. Le fait de donner plusieurs injections simultanément n'augmente ni la fréquence ni la gravité des réactions aux vaccins administrés.

Mise à jour de la vaccination des jeunes en 3^e année du secondaire

16. Quel vaccin doit être utilisé pour la mise à jour de la vaccination d'un jeune de la 3^e année du secondaire n'ayant pas été vacciné en 4^e année du primaire?

La mise à jour de la vaccination des jeunes en 3^e année du secondaire doit se faire pour le VHA et pour le virus de l'hépatite B, en fonction des vaccins reçus antérieurement.

La vaccination contre l'hépatite A pourra être offerte à tous les jeunes âgés de 9 à 17 ans inclusivement n'ayant pas été vaccinés en 4^e année du primaire.

Une dose d'un vaccin avec le composant contre l'hépatite A administrée à l'âge de 1 an ou plus est nécessaire pour qu'un jeune soit considéré comme adéquatement protégé contre le VHA.

Vaccins reçus antérieurement	Mise à jour du calendrier en 3 ^e année du secondaire
1 dose du vaccin HB	1 dose du vaccin HAHB
1 dose du vaccin HAHB	1 dose du vaccin HB
1 dose du vaccin HA	2 doses du vaccin HB (intervalle minimal de 5 mois)
Aucune dose du vaccin HA ou HB	1 dose du vaccin HAHB ET 1 dose du vaccin HB (intervalle minimal de 5 mois)
2 doses du vaccin HB*	1 dose du vaccin HAHB**

* L'évaluation du statut vaccinal se fait en fonction de l'âge auquel les doses du vaccin HB ont été reçues. Pour obtenir de plus amples détails, consulter les données du [PIQ](#).

** Dans cette situation, même si l'administration d'une dose du composant contre l'hépatite B n'est pas nécessaire, le vaccin HAHB sera utilisé à la fois pour des raisons de logistique et pour des motifs de limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA.

Situations particulières

17. Quelle est la conduite à tenir pour la vaccination contre les hépatites A et B en milieu scolaire dans les situations suivantes?

Situation	Vaccination	Raison	Vaccin et nombre de doses requises
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite B.	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A.	1 dose de 0,5 ml du vaccin HAHB**
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite A.	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite B.	2 doses de 0,5 ml du vaccin HB***
Le jeune est adéquatement* vacciné contre l'hépatite A et l'hépatite B.	Non	Si les 2 calendriers vaccinaux ont été complétés, aucune vaccination n'est nécessaire.	Aucune
Le jeune a fait une hépatite B.	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite A. Cette protection est aussi recommandée pour tous les porteurs chroniques de l'hépatite B.	1 dose de 0,5 ml du vaccin HAHB**
Le jeune a fait une hépatite A.	Oui	Pour obtenir une protection contre l'hépatite B.	2 doses de 0,5 ml du vaccin HB***

* Un jeune est adéquatement vacciné si les intervalles minimaux ont été respectés.

** Dans cette situation, même si l'administration d'une dose du composant contre l'hépatite B n'est pas nécessaire, le vaccin HAHB sera utilisé à la fois pour des raisons de logistique et pour des motifs de limitation dans l'approvisionnement du vaccin HA.

*** Dans cette situation, même si l'administration d'une dose du composant contre l'hépatite A n'est pas nécessaire, le vaccin HAHB sera utilisé pour la 1^{re} dose en 4^e année du primaire pour des raisons de logistique. Le vaccin HB sera administré en 3^e année du secondaire.

Le vaccin HAHB et le vaccin HB sont très sécuritaires. En conséquence, il n'est pas contre-indiqué de les administrer à des jeunes ayant déjà contracté une hépatite B ou une hépatite A.

Vaccination antérieure avec le vaccin HAHB

18. Un jeune a reçu antérieurement 2 doses de vaccin HAHB à 1 mois d'intervalle. Doit-on lui donner une 3^e dose? Dans l'affirmative, quel vaccin doit être utilisé et quel intervalle doit être respecté?

OUI. Comme l'intervalle minimal entre les doses n'a pas été respecté, 1 dose du vaccin HB est recommandée dans cette situation dans le but d'assurer une protection adéquate contre l'hépatite B. Cette dose de vaccin HB sera administrée en 3^e année du secondaire. On respectera un intervalle de 5 mois après la dernière dose reçue afin d'assurer une meilleure protection à long terme. Toutefois, une dose administrée avec un intervalle minimal de 4 semaines serait considérée comme valide.

19. Un jeune a reçu 1 dose de 0,5 ml ou de 1 ml du vaccin HAHB à l'âge de 1 an ou plus, mais cette dose a été reçue avant la 4^e année du primaire. Combien de doses de vaccin doit-il recevoir pour que sa vaccination soit complète?

Ce jeune doit recevoir une seule dose de 0,5 ml du vaccin HB. Ce jeune pourra se voir offrir 1 dose de vaccin HAHB en 4^e année du primaire ou 1 dose de vaccin HB en 3^e année du secondaire.

Amorce de la vaccination avec le vaccin HAHB et perspective de voyage

20. Un jeune a reçu une 1^{re} dose du vaccin HAHB à l'intérieur du programme de vaccination en milieu scolaire et il fera bientôt un voyage dans une région où l'hépatite A est endémique. Doit-on lui administrer une dose de vaccin contre l'hépatite A en dehors du programme scolaire?

NON. Le CIQ considère qu'une seule dose de vaccin HAHB administrée aux jeunes âgés de 1 à 19 ans en bonne santé offre une très bonne protection contre l'hépatite A.

Intervalle minimal entre les doses

21. Quel est l'intervalle minimal pour compléter la vaccination en milieu scolaire d'un jeune ayant déjà reçu 1 dose du vaccin HAHB après l'âge de 1 an en raison d'un voyage?

Ce jeune est considéré comme adéquatement vacciné contre l'hépatite A. Pour obtenir une protection adéquate contre l'hépatite B, il recevra une seule autre dose du vaccin HB, avec un intervalle minimal de 5 mois depuis la 1^{re} dose. Ce jeune se verra offrir 1 dose de vaccin HAHB en 4^e année du primaire ou 1 dose de vaccin HB en 3^e année du secondaire.

22. Quel est l'intervalle minimal pour compléter la vaccination en milieu scolaire d'un jeune ayant déjà reçu 1 dose de vaccin HA après l'âge de 1 an en raison d'un voyage?

Ce jeune est considéré comme adéquatement vacciné contre l'hépatite A. Dans le but de lui assurer une protection adéquate contre l'hépatite B, on pourra lui administrer 2 doses du vaccin HB ou du vaccin HAHB en milieu scolaire, selon le produit disponible, en respectant un intervalle minimal de 5 mois entre les doses, mais sans avoir à tenir compte d'un intervalle depuis la vaccination avec le vaccin HA.

Vaccination des jeunes immunodéprimés

23. Comment doit se faire la vaccination des jeunes immunodéprimés en 4^e année du primaire?

La vaccination en 4^e année du primaire des jeunes immunodéprimés à l'aide du vaccin HAHB doit se faire selon un calendrier de **3 doses** de 0,5 ml administrées à 0, 6 et 12 mois.

Comme le précise le PIQ, le dosage sérologique des anti-HBs après un intervalle de 1 à 2 mois et d'au plus 6 mois **après la fin de la série vaccinale** est recommandé pour les [personnes dont la réponse au vaccin HB pourrait être sous-optimale](#). Il est donc important d'informer les parents des jeunes immunodéprimés qu'il sera nécessaire d'effectuer ce dosage sérologique des anti-HBs lorsque la vaccination sera complétée.

La détection des anticorps contre le VHA après la vaccination n'est pas recommandée en raison du taux élevé de séroconversion après l'administration du vaccin HA.

